

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 54

Artikel: Jeunesse et politique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

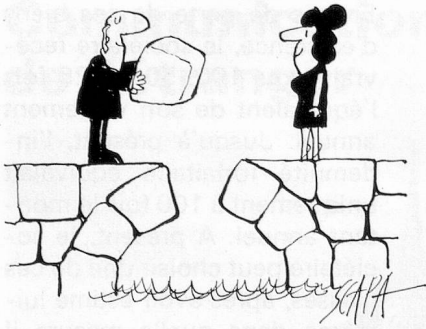
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sapristi,
il manque une pierre!
— c'est ton soutien solidaire!

Que signifie une épargne solidaire?

Un versement d'épargne unique de 450 à 7200 francs, ou des versements d'épargne annuels de 25 à 400 francs.

1. Une *indemnité forfaitaire* en cas de perte des biens d'existence à l'étranger par suite de GUERRE, de TROUBLES CIVILS ou de MESURES COERCITIVES DE CARACTÈRE POLITIQUE de 2500 à 40 000 francs.
2. *Remboursement* en Suisse
 - a) du versement unique à 100%
 - b) des versements annuels de 60 à 100% (suivant la durée de la contribution).

Qui peut adhérer au Fonds de Solidarité?

Tous les citoyens suisses, double-nationaux y compris, qui ont des biens d'existence.

Toutes les Suissesses. Il ne joue aucun rôle qu'elles soient mariées à un étranger ou à un citoyen suisse, qu'elles aient leurs propres biens d'existence ou dépendent de ceux de leur époux.

Les couples suisses, même double-nationaux, peuvent contracter une *double assurance* par l'adhésion de l'époux et de l'épouse. En cas de perte des biens d'existence de l'époux, les deux membres du couple recevraient une *indemnité forfaitaire*; pour autant que

l'épouse dépende, sur le plan matériel, de son mari.

Vous obtiendrez les formulaires d'adhésion de même que tous renseignements complémentaires auprès des représentations diplo-

matiques et consulaires, ou directement au

Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.

Jeunesse et politique

Il y a longtemps déjà qu'un groupe de travail, mis en place par le Département fédéral de l'intérieur, pour les questions d'une politique suisse de la jeunesse a présenté les résultats de son travail. Les recommandations et propositions de ce groupe d'étude ont été à nouveau très discutées ces derniers temps.

Qu'est-ce qu'une politique de la jeunesse?

Le but du groupe d'étude n'est pas de créer une politique des jeunes à proprement parler, mais il s'agit de prendre en considération, avec les dispositions actuelles, les besoins et caractéristiques de la jeunesse. Cette observation des désirs de la jeunesse doit aussi être étudiée dans les domaines où la jeune génération n'est concernée que dans une faible mesure, comme par exemple l'armée, le trafic, la construction de logements, les finances et les impôts. Une telle prise en considération permanente doit, selon le groupe d'étude, éveiller dans une plus large mesure l'intérêt des jeunes pour la politique, l'Etat et la société. Il s'agit d'inciter les jeunes Suisses et Suissesses à contribuer, de façon active et constructive, au développement de leur patrie au lieu de les laisser se retirer — volontairement ou non — dans un «isolationnisme» improductif.

Deux modèles

Le groupe a étudié deux modèles pour une politique systématique

de la jeunesse, en collaboration avec des représentants des associations de jeunes et de la jeunesse non organisée, avec des personnalités s'occupant du travail de la jeunesse, de même qu'avec des hommes de science et des politiciens.

L'un des modèles attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de créer une politique suisse de la jeunesse, mais que celle-ci existe déjà sous forme d'un certain nombre de mesures. Il conviendrait donc seulement aujourd'hui de formuler les buts de la politique de la jeunesse et de tenir compte aussi de leur superposition avec d'autres domaines de la politique. Selon le second modèle, la politique de la jeunesse pourrait devenir un élément de la transformation fondamentale de la société. La possibilité serait donnée aux jeunes de 13 à 25 ans de prendre, avec une large autonomie, leurs décisions face à celles des autorités.

Mesures concrètes

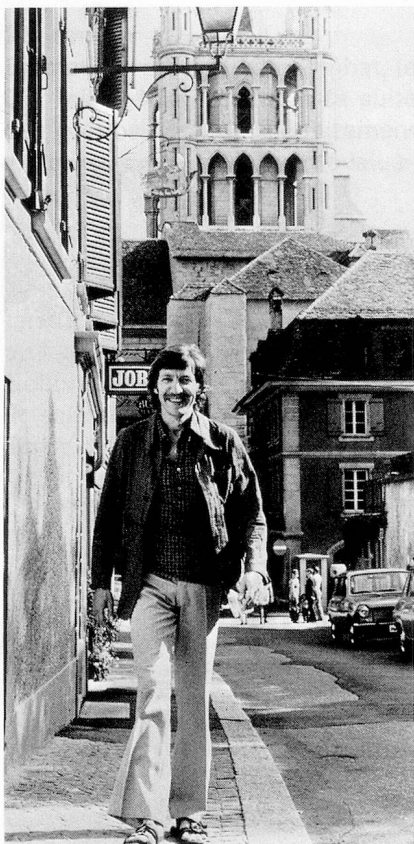
Quoique les cantons et communes soient fondamentalement responsables en matière de problèmes de la jeunesse, et que leurs compétences ne doivent en aucun cas être restreintes, le groupe d'étude est d'avis que la Confédération doit aussi s'occuper de ces questions. Il propose, pour l'accomplissement de ces tâches, la création d'un poste de délégué pour les questions de la jeunesse, auquel serait adjoint une commis-

sion, dont des jeunes feraient aussi partie. Il recommande par ailleurs d'informer régulièrement l'Assemblée fédérale sur la situation des jeunes et attache finalement une grande importance à la recherche sur la jeunesse. Le but

Henri Dès

Des chansons, de la poésie, en un mot Henri Dès est un chanteur suisse qui a eu la volonté de «percer». Nous avons eu la chance de le rencontrer entre deux tours de chant, et c'est dans le cadre sympathique d'un café de La Palud, à Lausanne, qu'il a répondu à nos questions, en toute simplicité.

Henri Dès dans le quartier de la Cité, à Lausanne (photos Gavillet).



de toutes ces mesures est d'atteindre une politique générale de la jeunesse équitable, grâce à laquelle les intérêts de la jeunesse seront mieux mis en valeur et qui permettra aux jeunes de devenir une force politique.

Tout d'abord, Henri Dès, pure formalité d'usage, où êtes-vous né et quand?

Je suis né à Renens le 14 décembre 1940, de parents suisses. *Jouez-vous d'un instrument depuis longtemps?*

A 18 ans, je me suis initié à la guitare et j'en ai joué en amateur jusqu'à l'âge de 24 ans.

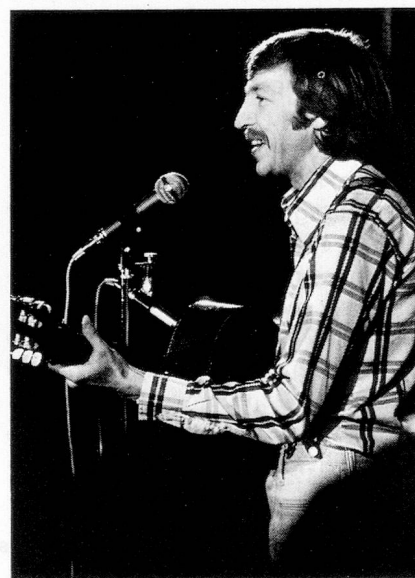
Comment êtes-vous arrivé à la chanson?

Entre 1962 et 1964, j'ai travaillé à Radio Lausanne comme opérateur puis comme programmeur. C'est là que j'ai rencontré Roland Jay, le directeur du «Coup d'essai», qui est une école de chanteurs. Roland Jay y enseigne la technique du métier de chanteur, à savoir les éléments tels que tenue en scène, le sens des «public relations», etc., l'accent étant surtout mis sur le travail scénique. C'est de cette façon que j'ai débuté dans la chanson, et on peut vraiment parler de chance, en laquelle je crois beaucoup.

Comment a débuté votre carrière?

A 24 ans, après m'être marié, je suis parti pour Paris, les possibilités y étant plus vastes qu'en Suisse. Les premiers mois n'ont de loin pas été faciles. J'ai commencé par faire du cabaret sur la Rive Gauche et au bout des trente premiers jours, je n'avais gagné que 27 francs! Un jour, j'ai rencontré Adamo, qui m'a présenté au responsable de sa maison de disques, et c'est ainsi que j'ai

Nous serions très intéressés à recevoir des avis relatifs à ce thème émanant de jeunes Suisses de l'étranger. Vous pouvez adresser vos lettres au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, case postale, 3000 Berne 16.



Auteur-compositeur, Henri Dès écrit d'abord la musique, ensuite les paroles de ses chansons.

sorti mon premier microsillon, dont la chanson-clé fut «Le réveil-matin».

Êtes-vous auteur-compositeur de vos chansons?

Dès le départ, j'en ai écrit la musique et les paroles. En général, j'écris d'abord le texte musical, et c'est en fonction de lui que je choisis les paroles.

Avez-vous passé à l'Eurovision?

Oui, en 1970, ce qui a d'ailleurs constitué un tournant important dans ma carrière, car c'est ce qui a contribué à me faire connaître en Suisse puis sur le plan international. Depuis lors, mes disques sont sortis dans 13 pays et je les ai enregistrés en 5 langues.